

Département de la Nièvre

MAIRIE D'ENTRAINS/NOHAIN
2, Place de l'Hôtel de Ville
58410

Tél : 03.86.29.22.06
mairie-entrains-sur-nohain@wanadoo.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

(Article 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en session ordinaire à la Salle des Mariages

Le mercredi 5 décembre 2023 à 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Validation de l'ordre du jour
3. Validation du compte rendu du dernier conseil
4. Demande subvention piscine auprès de la Région
5. Adhésion au nouveau groupement d'achat d'Energies par le SIEEEN
6. Nouvel adressage sur la commune
7. Rajout d'une ligne sur le compte 6257 Réception
8. Plan de financement Centre Bourg
9. Demande mise à disposition d'une salle pour les soins à domicile COALLIA
10. Procédure de fongibilité des crédits
11. Acquisition maison 6 place du Château
12. Délibération concertation sur les énergies renouvelables
13. Divers

Entrains sur Nohain,
Le 5 décembre 2023

Le Maire,
Michel POIRIER



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 5 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Procuration : 1

Date de convocation : 30 novembre 2023

Date d'affichage : 30/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle des mariages en séance ordinaire sous la présidence de M. Michel POIRIER, Maire.

Sont Présents Mesdames et Messieurs :

Laurence CHEVALIER, Emilie DOURNEAU, Lionel DUVAL, Fabien GIBOURET, Véronique MILLER, Blandine DECAENS, Romain BAILLY,

Absents :

Serge GAUCHOT, Christopher WEISSBERG, Jean-Baptiste ARNOULT, Annie GARCIA, Mélanie CROISY

Absents excusés :

Patricia DETABLE

Procurations :

Patricia DETABLE à Fabien GIBOURET

Secrétaire de séance : Emilie DOURNEAU

Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2023

VOTE : le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal

AFFAIRE N°1
DEMANDE DE SUBVENTION PISCINE AUPRES DE LA REGION

Une subvention est demandée au Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour la piscine :

- Installation d'une moquette solaire pour la somme de 42 000€
- Maitrise d'œuvre pour la somme de 7 000 €

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité pour la demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

AFFAIRE N°2
ADHESION AU NOUVEAU GROUPEMENT D'ACHATS D'ENERGIES PAR LE SIEEN

La commune d'Entrains sur Nohain est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération du 23 novembre 2020.

Considérant que le groupement de commandes dont la commune est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité de renouveler le contrat avec le SIEEN

AFFAIRE N°3 NOUVEL ADRESSAGE
--

Monsieur le Maire propose de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Il informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé au Conseil municipal :

- Lieudit Le Chénois : Impasse du Chénois devient impasse des Près
- Lotissement St Cyr : Chemin Edouard Tissier rajout du n° 7 et 9 en fond de parcelle côté gauche dans la continuité
- Route de Château du Bois côté gauche : n°1 station service, n°3 garage, n°5 réservoir d'eau, n°7 ancienne Gare, n°9 et 11 propriétaires privés et n°13 Silo
- Avenue de la Gare : Côté droit du n°2 au n° 14 propriétaires privés, côté gauche n°1 parking, n°3 caserne des pompiers
- Route de la Chapelle : Côté gauche n°1 et 3 terrains privés
- Hameau de Château du Bois : Rajout des n°2, 4 et 6 Impasse des Vergers

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité la modification de l'adressage

AFFAIRE N°4 RAJOUT D'UNE LIGNE SUPPLEMENTAIRE SUR LE COMPTE 6257 RECEPTION

A la demande de la trésorerie, une nouvelle ligne doit être rajouter au compte 6257 réception concernant la dépense « cadeau départ en retraite ».

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité autorise à rajouter la ligne supplémentaire

AFFAIRE N°5 PLAN DE FINANCEMENT CENTRE BOURG
--

Afin de financer la réhabilitation du centre-bourg, pour la phase 1 qui concerne la requalification de la RD5 et l'aménagement des abords de l'église, M. le maire soumet au conseil le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Total en € HT	Financier	Montant	Taux %
Rémunération maîtrise d'œuvre	45 991,38	État (DETR 2024)	339 098,00	45,00 %
Travaux – secteur 1 Plan guide (RD5)	375 486,58	Région (TEA contrat Pays NM)	120 000,00	15,92 %
Travaux – secteur 3 – sequence 2 Plan guide (place de l'église)	332 073,14	Département (contrat-cadre HNVY 2023)	75 355,51	10,00 %
		Département (amendes de police 2024)	30 000,00	3,98 %
		Europe FEDER-RU (mobilités)	30 000,00	3,98 %
		Autofinancement	159 097,59	21,12 %
Total en € HT travaux et maîtrise d'œuvre)	753 551,10		753 551,10	

Vote : Le conseil à l'unanimité, approuve le plan de financement et porte l'opération au budget 2024.

AFFAIRE N°5
DEMANDE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LES SOINS A
DOMICILE COALLIA

Au vu de l'insécurité des bureaux du SSIAD situés à l'EHPAD, COALLIA demande une salle à mettre à leur disposition afin d'accueillir le personnel.

M.le Maire propose de leur mettre à disposition la salle B à l'étage de la salle des Fêtes avec un bail dérogatoire pour un loyer mensuel de 400 € toutes charges comprises.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition de la salle B et accepte le montant du loyer de 400 € TTC

AFFAIRE N°6
PROCEDURE DE FONGIBILITE DES CREDITS (TAUX 7,5 %)

La fongibilité des crédits est la possibilité pour le maire de transférer des crédits d'un compte à un autre (sauf celui des salaires chapitre 12). Cette délégation concerne les deux sections du budget.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

AFFAIRE N°7
ACQUISITION MAISON 6 PLACE DU CHATEAU

Suite à la préemption du bien situé 6 place du Château et la rétractation de futur acquéreur, M. le Maire demande l'autorisation de signer le compromis de vente auprès de l'agence Century 21 pour un montant de 37 900 €.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité autorise à signer le compromis et la vente

AFFAIRE N°8
DELIBERATION CONCERTATION SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables.

Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces zones d'accélération doit être prise d'ici la fin d'année 2023 puis transmise au référent préfectoral dans la Nièvre (Secrétaire Général de la Préfecture).

M. le Maire propose de définir les zones suivantes :

- EOLIEN, zone de couloir aérien donc pas de possibilité
- HYDROELECTRICITE, non concerné
- CHALEUR RENOUVELABLE, possibilité sur toute la commune
- PHOTOVOLTAIQUE sur bâtiments, possibilité sur toute la commune
- PHOTOVOLTAIQUE au sol, exclusion périmètre autour de la commune + toutes les zones humides (Vallées du Trélon et du Nohain) + périmètre autour de Château du Bois
- METHANISATION exclusion périmètre autour de la commune + toutes les zones humides (Vallées du Trélon et du Nohain) + périmètre autour de Château du Bois

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les zones définies

M. le Maire propose une réunion publique le 19 janvier 2024 à 18h30 à la salle des mariages pour présenter les choix de la commune

DIVERS

Etang : La vente de cartes de pêche pour la saison 2023 est plus basse que les années précédentes, peut-être due à la présence de nombreux poissons chats. Beaucoup d'entre eux ont été pêchés cette année. L'achat de nouvelles nasses est prévu pour la saison prochaine.

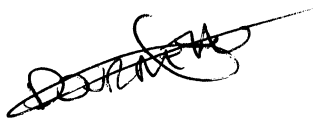
Une candidature d'un VTA a été reçue et est en cours de consultation.

Le test d'étanchéité de l'école primaire a été effectué et au vu du résultat, la subvention Effilgis sera payée sur janvier 2024.

Marché de Noël prévu le 16 décembre et organisé par Intaranum.

La séance est levée à 21h05

La secrétaire de séance
Emilie DOURNEAU



Le maire,
Michel POIRIER

